

SEHATRA FANARAHHA-MASO NY FIAINAM-PIRENENA

**SeFaFi**

Observatoire de la Vie Publique

Rue Rajakoba Augustin Ankadivato Antananarivo

Tél. : 22 663 99 Fax : 22 663 59 Email : sefafimd@gmail.com

---

### **Mettre un terme à la dérive des jours fériés**

Comme tout le monde, le SeFaFi a appris avec étonnement et consternation que la journée du 14 mai a été déclarée chômée et payée, selon une décision annoncée la veille.

Le citoyen est en droit de connaître la raison majeure de cette mesure. En l'absence de justification de la part du gouvernement, force est de penser qu'il s'agit d'un acte démagogique.

En outre, cette décision constitue une entorse à la pratique et au droit.

- Dans la pratique, n'est concernée que la seule journée du vendredi 14 mai, or les entreprises du secteur privé travaillent le samedi matin. Ce qui les oblige à payer des heures supplémentaires pour la demi-journée du samedi matin aussi. A croire que nos dirigeants ne se préoccupent que de la fonction publique, oubliant les difficultés que ces décisions imposent à un secteur privé déjà à la peine.

- Sur le plan légal, cette décision constitue un recul par rapport aux acquits en matière de gestion des jours fériés. Ceux-ci sont fixés de façon définitive au plus tard au début de chaque année, et la liste en est alors portée à la connaissance du public. Par ailleurs, le décret n° 2010-018 du 20 janvier 2010, qui fixe la liste de l'année en cours, n'a pas fait l'objet de consultation auprès des partenaires sociaux, comme l'exige pourtant le Code du Travail.

Enfin, le jour de la fête de l'Ascension est un jeudi ; faut-il en conclure que le vendredi suivant sera désormais chômée et payée chaque année ?

Le SeFaFi suggère qu'à l'avenir les tenants du pouvoir s'interdisent ces improvisations anti-économiques et se conforment aux dispositions des lois en vigueur.

Antananarivo, le 14 mai 2010.